Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 016-211603402-20250408-2025D017-DE

République Française
Département Charente
Commune de Saint Même Les Carrières

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	11

Vote
A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

L'an 2025, le 8 Avril à 18:45, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Même Les Carrières s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Fabien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/04/2025.

Présents : M. DELISLE Fabien, Maire, Mmes : BEAUFORT Warren, BOURDAREAU Laurence, BOURINET Karine, HELD Patricia, JACOB Brigitte, MEUNIER Carole, PIERRE Isabelle, MM : BOURABIER Maurice, BRISSEAU Ludovic, LOUVET Martin, RAIMBAUD Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LALLOUFF Aurélie à M. BRISSEAU Ludovic
Excusé(s) : Mme MARSAUD Sandra

Absent(s) : M. ALLENET Antoine

Invité : M. DANEY Jean-Yves, CDL de Grand Cognac

A été nommé secrétaire : Mme MEUNIER Carole

2025D017 – Vote de la Taxe Aménagement pour l'année 2026

Il n'y a pas eu d'augmentation sur 2023 et 2024, du taux de la taxe d'aménagement.

TAXE AMENAGEMENT :

2020 = 5 445 €	2021 = 5 867 €	2022 = 3 760 €	2023 = 8 135 €	2024 = 5.499 €

Monsieur Le Maire propose de conserver le taux actuel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- D'approuver la conservation du taux actuel de taxe d'aménagement pour 2026, au taux de 2.5 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Monsieur Le Maire
Fabien DELISLE

MAIRIE DE SAINT MEME-LES-CARRIERES 16